

Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

Sous-axe 4.1 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles

Groupe thématique : GTh Agriculture

Action 23 : Mettre en place des outils financiers pour développer l'agro-écologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre

CONTEXTE

Le 2^{ème} plan national d'action prévoyait d'améliorer le ciblage des aides agricoles sur les exploitants des milieux humides et notamment des éleveurs.

La nouvelle programmation de la Politique agricole commune prévoit plusieurs dispositifs en faveur des milieux humides dans le 1^{er} pilier, qui bénéficieront aux milieux humides comme aux autres milieux ou qui leur seront particulièrement favorables : verdissement, conditionnalité, paiements directs, réorientation des aides en faveur de l'élevage, ainsi que dans le second pilier : MAEC localisée dédiée aux milieux humides, modification du zonage des Zones défavorisées simples à l'horizon 2018 (Indemnités compensatoires de handicap naturel), Mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) « systèmes » avec le maintien de la polyculture-élevage, MAEC « maintien des systèmes herbagers extensifs et pastoraux », ...

OBJECTIFS ET CONTENU (Plan validé et extensions)

La mise en œuvre de ces dispositifs sera suivie, notamment grâce à un indicateur de mise en œuvre de MAEC « maintien des prairies humides », ainsi que leur impact sur les milieux humides.

Mise en œuvre des dispositifs de la nouvelle PAC. Extension de l'ICHN aux zones humides

SPECIFICITES OUTRE-MER

non

VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)

Les MAEC sont élaborées au niveau local à partir des types d'actions élaborés au niveau national et notifiés à la Commission européenne.

PILOTE(S) ET PARTENAIRES

Pilote

- MAAF

Partenaires

- Conseils régionaux

GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE

Les types d'opération ont fait l'objet de groupes de travail au niveau national au début de la procédure de programmation de la PAC 2013/2020.

L'ICHN fait l'objet de discussion et de groupe de travail.

PLAN DE FINANCEMENT

Budget MAAF et FEADER.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS

A compléter

Calendrier prévisionnel	Objectifs	Mise en œuvre	Indicateurs/Précisions
2014	Notification des types d'opération à la Commission européenne	oui	
2015	Élaboration et contractualisation des MAEC sur le terrain discussions sur l'extension de l'ICHN aux zones humides	oui	
2016	Élaboration et contractualisation des MAEC sur le terrain discussions sur l'extension de l'ICHN aux zones humides	oui	
	discussions sur l'extension de l'ICHN aux zones humides	oui	
2017	Élaboration et contractualisation des MAEC sur le terrain	oui	
	carte prévisionnelle de l'ICHN avec ZH	oui	
2018	Élaboration et contractualisation des MAEC sur le terrain		
	ICHN ?		

OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT

Construction des MAEC laissée à l'initiative des opérateurs locaux, à partir des actions existantes (dont action « zones humides »)
proposition ICHN : ZH comprises dans les autres zonages plus zones RAMSAR

« POUR ALLER PLUS LOIN » :

A compléter le cas échéant.

PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)

A compléter le cas échéant.